



HAL
open science

Le rôle des examens de certification dans l'enseignement du PLE

Maria Kuc

► **To cite this version:**

Maria Kuc. Le rôle des examens de certification dans l'enseignement du PLE. Enseigner et apprendre le polonais langue étrangère, 2014, 9782900463024. hal-02162315

HAL Id: hal-02162315

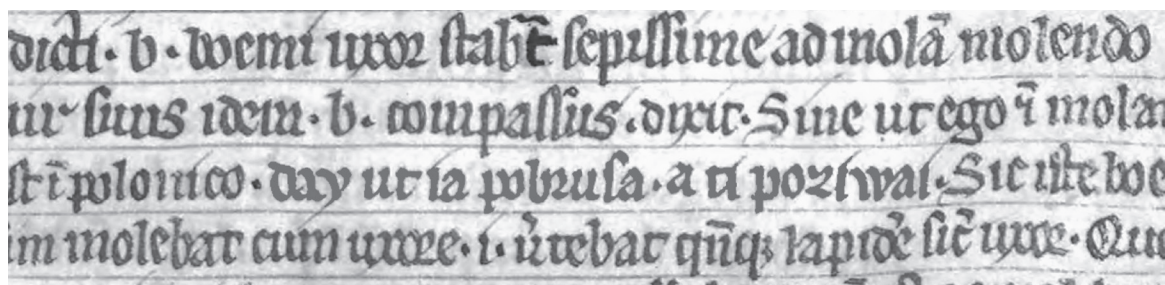
<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-02162315>

Submitted on 21 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ENSEIGNER ET APPRENDRE LE POLONAIS LANGUE ÉTRANGÈRE



SOUS LA DIRECTION

DE **Leszek Kolankiewicz**
ET D' **Andrzej Zieniewicz**

CENTRE DE CIVILISATION POLONAISE
UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

POLONICUM, CENTRE D'ENSEIGNEMENT DE POLONAIS LANGUE ÉTRANGÈRE
UNIVERSITÉ DE VARSOVIE

MÉTHODES PRATIQUES SUPPORTS



LE RÔLE DES EXAMENS DE CERTIFICATION DANS L'ENSEIGNEMENT DU PLE

Les personnes impliquées dans l'enseignement du polonais langue étrangère (PLE) ont pu constater des changements notables au cours de ces dix dernières années, tant dans la théorie que dans la pratique didactiques. Parmi les raisons qui ont contribué à ces évolutions, citons la publication, en 2001, du Cadre européen commun de références pour les langues (CECR), l'entrée de la Pologne dans l'Union Européenne en 2004 (ce qui a permis davantage de collaboration avec des universités et établissements d'enseignement étrangers) ainsi que l'introduction de la certification de PLE, en 2004. Les travaux préliminaires de la certification entrepris à partir de 1999, puis la possibilité de passer cet examen, ont accéléré le processus, puisque ce sont bien les examens qui déterminent dans une large mesure les contenus et les méthodes d'enseignement.

La certification de PLE : caractéristiques

Le nom de « certification » se rapporte à l'ensemble des tests déterminant la connaissance de la langue, qui définit le niveau de maîtrise du polonais en tant que langue étrangère ou seconde langue. Ces examens sont confiés à la Commission nationale de certification de PLE auprès du Ministère polonais de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Comme le remarquait Władysław Miodunka, professeur de l'Université de Jagellonne de Cracovie :

Le système de certification de PLE est un phénomène exceptionnel dans toute l'histoire de l'enseignement du polonais langue étrangère.

Avant tout parce que c'est un système créé [bien évidemment, au sens législatif et organisationnel, MK] par le pouvoir législatif de l'État, c'est-à-dire par la Diète, suite à la modification de la loi sur la langue polonaise du 11 avril 2003 (voir: Le Journal Officiel de la République de Pologne, n° 73 du 30 avril 2003). Cette modification a été complétée par deux directives émises par le Ministre de l'Éducation nationale et du sport du 15 octobre 2003, la première concerne la mise en place de la Commission de certification, la seconde définit les cadres des exigences de cet examen (voir: JO de la République de Pologne, n° 19, du 12 novembre 2003).

Les examens de certification sont ouverts à tous les étrangers et les citoyens polonais qui séjournent de façon permanente à l'étranger, indépendamment des circonstances dans lesquelles ils ont acquis les compétences en polonais. Il est possible de passer cet examen en Pologne et à l'étranger, par exemple en France, ces examens ont déjà eu lieu à Lille, à Paris et à Saint Germain-en-Laye. La certification PLE fait partie de l'Association ALTE (Association for Language Testers in Europe), tout comme les examens d'autres langues européennes : français, anglais ou allemand.

Quatre compétences linguistiques de base sont évaluées : la compréhension orale, la compréhension d'un texte écrit, l'expression orale, l'expression écrite, à quoi s'ajoute la connaissance des structures de la langue (autrement dit, les compétences grammaticales). À l'heure actuelle, la certification de polonais concerne trois niveaux des compétences linguistiques définies par le Cadre européen commun : utilisateur indépendant B1, utilisateur indépendant B2, utilisateur expérimenté C2. En ce qui concerne le niveau de difficulté, il est possible de les comparer au Certificat d'études de français pratique 2 (CEFP2), au diplôme de langue française (DLF), et au Diplôme de hautes études françaises (DHEF). Espérons que, dans un avenir proche, le répertoire des tests pour le polonais se complétera de trois autres niveaux : A1, A2 et C1. À l'heure actuelle, les ensembles des consignes qui correspondent à ces niveaux sont rédigés et passent par la relecture externe. Nous

attendons à présent les procédures législatives nécessaires à son application.

Chaque partie de l'examen de certification (compréhension orale, évaluation grammaticale, compréhension écrite, expression écrite, expression orale) est structurée différemment, applique des techniques distinctes et une durée variable. En revanche, le candidat obtient le même nombre de points pour chaque partie. L'obtention de 24 points minimum, ce qui correspond à 60 % du contenu, est une condition nécessaire de la réussite. Cela signifie que la personne qui a une maîtrise insuffisante d'une seule compétence ne peut obtenir de résultat positif. Cette personne peut néanmoins se présenter de nouveau à l'examen une année plus tard.

Le tableau ci-après présente la structure, la durée et l'évaluation de la certification PLE.

Partie de l'examen	Nombre de consignes	Durée	Nombre de points
Compréhension orale	4-5	30.	40
<i>Pause</i>			
Grammaire Compréhension écrite	8 – 9 4 – 5	60 min. 45 min.	40
<i>Pause</i>			
Expression écrite	2	90 min.	40
<i>Pause</i>			
Expression orale	2 -3	15 – 20 min.	40

Les propos qui suivent seront consacrés aux caractéristiques succinctes de chacune des parties, dans l'ordre de l'examen lui-même.

Compréhension orale

Lors des tests, on utilise principalement des enregistrements originaux, sauf au niveau élémentaire où l'on se sert parfois d'enregistrements préparés à cet effet. La durée des textes à écouter dépend évidemment du niveau, leur longueur varie de 100 à 300 mots. L'unité est constituée soit d'une série d'énoncés, soit d'un monologue ou d'une conversation. Les enregistrements proviennent en majorité de la TV ou de la radio, leur thématique est définie par le catalogue du texte Cadre.

Les consignes comprennent

- des questionnaires à choix multiples avec un texte ou un élément graphique
- des phrases à compléter
- des questions ouvertes
- des questions avec des réponses type vrai-faux, pour le niveau élémentaire, des réponses « vrai-faux-pas d'information », pour les niveaux intermédiaire et avancé
- la constitution d'un recueil d'informations.

Évaluation des connaissances grammaticales

Les textes de cette partie de l'examen sont en grande partie rédigés spécialement pour la certification ; pour les niveaux B2 et C2, ils s'appuient sur les originaux adaptés aux besoins de l'élément grammatical évalué et aux exigences lexicales propres de chaque niveau.

Les techniques mises en œuvre varient et proposent de :

- choisir l'unité lexicale ou morphologique parmi trois possibles
- effectuer des transformations morphologiques ou syntaxiques
- choisir un élément pour effectuer une adaptation morphologique de l'élément choisi ou procéder à une transformation syntaxique

- compléter les éléments (mot ou partie de phrases) selon son propre choix.

On trouvera des exemples sur la page internet de la Commission de certification : www.certyfikatpolski.pl, n.d.t. /

Compréhension écrite

Les épreuves de cette partie de l'examen ont été élaborées de façon à vérifier la compréhension globale, détaillée et sélective. Il faut ici porter une attention particulière à leur construction, à partir de matériaux authentiques puisés dans la presse, dans des publications de vulgarisation, dans des textes de critique littéraire, sur Internet et plus rarement dans la littérature. Les auteurs des tests du premier niveau se rapportent également aux guides touristiques, à la publicité, aux textes promotionnels. La variété des sources va de pair avec la multitude des genres, allant de simples informations à des feuillets ou des essais. La longueur des épreuves varie de 200 à 400 mots, elle dépasse donc légèrement celle du test de compréhension orale.

On trouvera, ci-après, des exemples d'épreuves qui exigent des réponses par

- un choix multiple lexical (B1) ou un choix multiple à caractère informatif (B2)
- des mots à compléter (B1), des phrases à compléter ou des extraits à choisir dans une banque de données (B2, C2)
- un choix entre « vrai », « faux » pour le niveau élémentaire ; un choix entre « vrai », « faux » et « information manquante » pour les niveaux intermédiaire et avancé
- une combinaison d'informations

un assemblage de colonnes.

Expression écrite

L'évaluation de l'écrit se fait sur la base de deux textes rédigés par le candidat. Le premier texte, pratique, peut être une invitation, une annonce, une offre de voyage, une plainte à propos d'un service mal fait, etc. Le deuxième texte est une expression libre sous forme de lettre, de récit, d'argumentaire ou d'essai de type scolaire. Le candidat dispose d'un sujet au choix parmi trois ou quatre ensembles (niveaux B2 et C2). La longueur exigée des deux textes est au total de :

- 200 mots pour le niveau élémentaire
- 300 mots pour le niveau intermédiaire
- 400 mots pour le niveau avancé.

Le travail est ensuite corrigé par deux examinateurs.

Ils vérifient :

- l'exécution de l'épreuve, c'est-à-dire le contenu de la réponse, sa longueur, sa forme, sa composition
- l'exactitude grammaticale
- le vocabulaire
- le style
- l'orthographe et la ponctuation.

Expression orale

La partie orale de l'examen dure de 15 à 20 minutes et se déroule à partir de trois ensembles qui contiennent trois tests pour le niveau élémentaire et deux tests pour les niveaux supérieurs.

Pour le niveau B1, le candidat doit :

- décrire une photographie et commenter la situation représentée,
- prononcer un court monologue à partir d'une situation de la vie quotidienne,

- jouer un rôle dans une situation de communication indiquée dans la consigne, ce qui équivaut à un dialogue avec l'examineur.

Pour les niveaux B2 et C2, le candidat reçoit un matériel graphique qui exige une présentation plus longue du sujet choisi, ainsi qu'un texte de 150 à 200 mots qu'il lui faut résumer et commenter.

Pour toutes les épreuves, on évalue conjointement

- la compétence dans la communication, la compréhension, la capacité d'engager un dialogue, la fluidité de l'expression
- la manière de présenter et de réaliser les épreuves
- la compétence linguistique.

Tout comme pour l'expression écrite, cette partie de l'examen est évaluée par deux examinateurs.

C'est ainsi que se présente le programme actuel. Comme je l'ai déjà mentionné, nous avons le projet d'étendre l'examen à d'autres niveaux, ce qui entraînera sûrement des changements de formes et de techniques dans les tests. Pour l'instant, on ne peut parler que de l'orientation des travaux en cours. Ils s'acheminent vers la construction des consignes qui auraient un caractère plus complexe, concrètement chaque épreuve comporterait au moins deux questions grammaticales. Par exemple, on pourrait évaluer la connaissance des modes et des aspects du verbe (B1), la compréhension d'un texte écrit et la reconnaissance des structures grammaticales (A2), une expression orale plus longue qui se rapporterait à un texte écouté sur un enregistrement (C2).

L'influence des examens de certification sur le processus de l'apprentissage du PLE

Quelle est l'influence de la certification sur l'apprentissage du PLE ?

Avant tout, la nécessité d'établir les principes cadres a entraîné la standardisation du processus d'enseignement dans son ensemble. Des objectifs précis dans les quatre compétences principales ont été établis et on a également rédigé des catalogues définissant le contenu de l'enseignement qui seront testé à chaque niveau. Ces catalogues précisent :

- les champs thématiques, par exemple la façon de passer son temps libre, l'environnement naturel
- les problématiques grammaticales et syntaxiques
- les éléments de la compétence sociolinguistique et pragmatique, par exemple les rôles dans le processus de communication, les fonctions de communication, les stratégies des énoncés.

Comme les descriptions générales et détaillées décrites dans le « Cadre... » s'inspirent des consignes émanant du Conseil de l'Europe publiées sous forme ESOKI, elles ont un caractère universel, et on peut en comparer les exigences pour chaque niveau avec d'autres langues de l'Union européenne. C'est ainsi que nous sommes parvenus à établir des critères extérieurs d'évaluation de niveau de la langue polonaise, dans des centres indépendants les uns des autres. Cela rend efficace le processus de son enseignement à des étudiants qui, bénéficiant de programmes d'échanges internationaux, font preuve aujourd'hui d'une grande mobilité.

De surcroît, le « Cadre... » a servi de base pour bâtir un programme cohérent d'enseignement du PLE, du niveau A1 au niveau C2, lequel a été publié il y a deux ans : *Programy nauczania jęz. Poziomy A1 – C2*, réd. I. Janowska, E. Lipińska, A. Rabiej, A. Seretny, P. Turek, Kraków 2011. Ce programme est fondé sur la compétence en communication, ses contenus sont organisés « en spirale ». Pour chaque niveau, les auteurs formulent les objectifs de l'enseignement, les catalogues des contenus, ils établissent les méthodes, les techniques et les moyens d'évaluation et de contrôle

du travail des élèves. La publication contient une large liste d'outils didactiques.

Il faut aussi souligner le fait que les travaux sur la certification ont inspiré la recherche sur la langue polonaise comme langue étrangère, sur la méthodologie de l'enseignement, sur la problématique générale d'évaluation. Au cours de ces dernières années, plusieurs thèses de doctorat et d'habilitation ont été écrites à ce sujet, et l'intérêt pour ce domaine ne faiblit pas.

En ce qui concerne la pratique, il faut d'ajouter que le seul fait de devoir préparer les élèves à l'examen de certification a provoqué des transformations du modèle de l'enseignement du PLE. La compétence de communication et la méthode projet prévalent. Nous observons aussi l'effort d'équilibrer l'apprentissage de quatre compétences linguistiques. La compréhension orale a été reconnue. Il s'est avéré que même les personnes qui étudient la langue en Pologne et qui se trouvent ainsi « plongées » au quotidien dans le polonais parlé ont besoin d'exercices dans ce domaine.

Il s'avère également nécessaire de mettre l'accent sur la compétence interculturelle et d'utiliser à cet effet des matériaux authentiques et non pas seulement des manuels de langue. Comme les tests d'évaluation reposent sur des textes originaux de la presse ou d'autres médias, la connaissance de la réalité polonaise facilite l'exercice de la certification.

Les changements du processus d'enseignement et l'introduction de six niveaux de connaissance linguistique ont permis l'apparition de manuels s'appuyant sur la méthodologie moderne, ceux qu'on utilisait précédemment ont été modernisés grâce à de nouveaux types d'exercices, des suppléments sonores, etc. Voici quelques exemples de ces nouveaux titres.

Manuels généraux

Małolepsza M., Szymkiewicz A., *Hurra !!! Po polsku 1,2,3*, Kraków 2005, Prolog, niveaux A1 – B1.

Stempek I., Stelmach A., Dawidek S., Szymkiewicz A., *Polski krok po kroku. Seria podręczników do nauki języka polskiego dla obcokrajowców*, Kraków 2010, niveaux A1, A2.

Mędak S., *W świecie polszczyzny. Podręcznik do nauki języka polskiego dla obcokrajowców* (z CD), Kielce 2007, Wydawnictwo Pedagogiczne ZNP, niveau C2.

De plus, les enseignants disposent désormais d'outils conçus pour enseigner une seule compétence. Le choix est encore assez modeste, mais il faut espérer que ces nouveaux manuels sont les signes avant-coureurs d'un vrai phénomène éditorial. En voici quelques exemples :

Kubiak B., *Na łamach prasy*, cz. I i II, Kraków 2009, Universitas.

Ruszer A., *Oswoić tekst : podręcznik kompozycji i redakcji tekstów użytkowych dla poziomów B2 i C1*, Kraków 2011, Universitas.

Galyga D., *Jak to łatwo powiedzieć*, Kraków 2011, Universitas.

L'importance de l'approche communicative dans la didactique des langues étrangères est perceptible ainsi pour les enseignants, notamment dans les manuels adaptés à différents publics. Ainsi par exemple, les exilés politiques qui arrivent en Pologne n'étudieront pas sur le même matériel que les employés d'entreprises étrangères établies dans le pays. Ces derniers peuvent utiliser les ouvrages suivants :

Jasińska A., Szymkiewicz A., Małolepsza M., *Polski w pracy*, Kraków 2010, Kolegium Języka i Kultury Polskiej.

Kowalska M., *O biznesie po polsku*, Kraków 2008, Universitas.

Pour préparer les étrangers à l'examen de certification, des publications spécifiques ont été conçues. Ces livres contiennent

non seulement des ensembles d'exercices avec leurs corrigés, mais aussi des conseils pratiques à l'usage des candidats.

Exercices du PLE pour la certification

Achtelik A., Hajduk-Gawron W., Madeja A., Świątek M. *Bądź na B1! Zbiór zadań z języka polskiego oraz przykładowe testy certyfikatywne dla poziomu B1*, Kraków 2009, Universitas.

Lipińska E., *Umiesz? Zdasz! Materiały przygotowujące do egzaminu certyfikatywnego z języka polskiego na poziomie średnim ogólnym B2*, Kraków 2009, Universitas.

Dąbrowska A., Burzyńska-Kamieniecka A., Dobesz U., Pasięka M., *Z Wrocławiem w tle. Zadania testowe z jppo. Poziom podstawowy, średni i zaawansowany*, wyd. II, Wrocław 2008, Uniwersytet Wrocławski.

Évidemment, nous sommes en droit de nous demander dans quelle mesure les innovations introduites apportent des résultats positifs. Est-ce qu'elles contribuent à faire mieux connaître le polonais aux apprenants ?

Il semble que les besoins éducatifs ont été bien définis. Bien que le seuil de réussite ait été établi au niveau assez élevé de 60 %, ce sont les résultats positifs à l'examen qui dominent. Le nombre de notes éliminatoires se situe en moyenne entre 10 et 20 %, ce chiffre était de 14 % en 2014. Les participants à l'examen sont d'un niveau à peu près égal dans chaque compétence linguistique, la différence de points entre la compétence « la plus forte » et « la plus faible » se situe en moyenne aux alentours de 3,5, pour chaque niveau de test. C'est dans l'épreuve de rédaction écrite qu'on constate le plus de faiblesses. Les travaux écrits font en effet apparaître des lacunes dans l'orthographe, mais, ce qui est plus important, des lacunes dans la compréhension des règles de composition et de stylistique qui caractérisent différents genres des textes écrits. Nous devons mieux intégrer l'idée selon laquelle *la suite des mots (des phrases) qui ne porte pas l'empreinte du genre et qui n'a pas d'intention définie n'est pas un texte. Reconnaître (établir ou accepter de manière contractuelle par le destinataire) l'appartenance d'un*

énoncé à un genre (...) fournit au destinataire une clé essentielle de l'interprétation (Bartmiński, Niebrzegowska-Bartmińska, p. 129), ce qui conditionne sa compréhension.

Consacrons ici un peu plus d'attention à l'examen du niveau avancé C2. Assez logiquement, cet examen est choisi par un nombre restreint de candidats (24 % entre 2004 et 2010). Ceux qui réussissent ce niveau C2 sont décrits comme des personnes *qui comprennent sans difficulté tous les textes non spécialisés oraux et écrits, et aussi des textes spécialisés liés à leur domaine d'intérêt. Ces personnes savent parler de manière fluide, converser sans difficultés avec les locuteurs natifs. Elles savent écrire des textes sur tout sujet d'ordre général et des textes de types usuels. Elles se servent de la langue de manière précise, en différenciant des nuances de sens et en appliquant des expressions idiomatiques adéquates à la situation.* (Butcher et al., p. 10, *Cadre commun...*, cf. Dz U RP n° 191, p.12923, position 1871)

En bref, il s'agit là du niveau de connaissance de la langue d'un locuteur polonais éduqué moyen¹, ce qui a été confirmé par les enquêtes menées par G. Przechodzka, en 2005, parmi des lycéens de niveau baccalauréat dans huit lycées en Pologne. Ces élèves polonais ont obtenu des résultats à peine meilleurs que les candidats étrangers, et ils se sont plaints de la difficulté du test. Pour passer ce test avec succès, les candidats ne doivent pas seulement posséder une bonne connaissance du polonais, ils doivent aussi avoir une culture générale et une éducation de niveau correct. Le candidat à l'examen ne se rend pas toujours compte de cette exigence ce qui entraîne parfois quelques déceptions. En effet, le nombre de personnes qui obtiennent un résultat positif à ce niveau est plus bas que pour la moyenne des autres tests. En 2011, il ne s'élevait qu'à 75 %, alors que la réussite aux trois autres niveaux était en moyenne de 86 %. La note moyenne de l'épreuve la moins bien assimilée, ce dont il a été question plus haut, qu'il

¹ Ce qui a été confirmé par les enquêtes menées, en 2005, par G. Przechodzka, auprès des bacheliers de huit lycées polonais. Cf. : Miodunka W., Przechodzka G. 2007.

s'agit de l'expression écrite, pour le niveau C2, s'établissait au seuil de la réussite, à peine à 24,82 points sur 40 possibles. (Toutes les données d'après Miodunka).

La moyenne des points obtenus pour différentes compétences linguistiques, niveau C2, 2011

Niveau et nombre de personnes	Compétence testée	Moyenne annuelle des points obtenus
C2 (80 personnes)	Compréhension orale	27,31
	Compétence grammaticale	26,83
	Compréhension de l'écrit	27,65
	Expression écrite	24,82
	Expression orale	28,27

MIODUNKA, 2013

Les résultats moyens obtenus aux tests partiels démontrent aussi la nécessité d'intensifier le travail de la langue avant l'examen, mais peut-être aussi une plus longue réflexion s'impose quant au choix de son niveau.

Pour terminer, il faut insister sur la réelle importance des examens de certification pour la promotion de la connaissance du polonais dans le monde. Jusqu'à la fin de 2012, la commission des examens a reçu quatre mille personnes venues de plusieurs dizaines de pays, dont des pays aussi lointains que le Cameroun ou la Bolivie. Les Français, au nombre de 155 se placent à la huitième position parmi nos candidats. Depuis peu, la certification est devenue un outil de diffusion du polonais parmi les étrangers qui habitent la Pologne et qui demandent leur naturalisation. Le 15 août 2012, une loi a été adoptée qui exige d'eux la certification au niveau B1. Naturellement, cette décision des autorités polonaises a multiplié par deux le nombre de candidats depuis 2012.

Les informations concernant les examens de certification, dates, lieux de sessions, procédures et montants des inscriptions aux examens, sont disponibles sur la page internet de la Commission. On peut également y trouver des exemples des tests pour chaque niveau, ainsi que des listes de publications et de manuels servant à préparer l'examen.

TRAD. DU POLONAIS

Biuro Uznawalności Wykształcenia i Wymiany Międzynarodowej
Sekretariat Państwowej Komisji
Poświadczenia Znajomości Języka Polskiego jako Obcego
certyfikacja@buwiwm.edu.pl
www.certyfikatpolski.pl

Bibliographie

Butcher A., Janowska I., Przechodzka G., Zarzycka G., *Celuję w C2. Zbiór zadań do egzaminu certyfikatowego z języka polskiego jako obcego na poziomie C2*, Kraków 2009, Universitas.

Lipińska E., *Język ojczysty, język obcy, język drugi. Wstęp do badań dwujęzyczności*, Kraków 2003, Wydawnictwo Uniwersytetu Jagiellońskiego.

Miodunka W., *Jakość polszczyzny używanej przez cudzoziemców. Metody analizy jakości na materiale egzaminów certyfikatowych z języka polskiego jako obcego w roku 2011*, « Poradnik Językowy », 2013, cahier.1, p.53 – 68.

Miodunka W., Przechodzka G., *Mother Tongue versus Foreign Language Performance – a Polish Case*, [w:] *Towards a Common European Framework of Reference for Languages of School Education? Proceedings of conference*, Martyniuk W., Kraków 2007, Universitas, p. 301 – 308.

Przewodnik po egzaminach certyfikatowych, red. Seretny A., Lipińska E., Kraków 2005, Universitas.

Rada Europy, *Europejski system opisu kształcenia językowego: uczenie się, nauczanie, ocenianie*, Warszawa 2003, Wydawnictwa CODN.